

AGIR POUR LA MOBILITÉ DES SENIORS

Préconisations issues des enseignements du rapport
« Perspectives et solutions pour la mobilité des seniors » du
Cercle des Partenaires Engagés, publié en avril 2025

CERCLE
des PARTENAIRES
ENGAGÉS



Contacts

Sébastien Bailleul, Directeur du
plaidoyer

sebastien.bailleul@wimoov.org

06.59.59.23.02

Lilou Héas, Chargée de plaidoyer

lilou.heas@wimoov.org

06.07.34.42.02

www.wimoov.org

LES SENIORS AU CŒUR DE LA MOBILITÉ INCLUSIVE

La mobilité inclusive, une mobilité pensée pour toutes et tous, écologique et durable, partant des besoins des plus fragiles pour permettre à chacun de se déplacer librement, quel que soit son âge, son genre, sa situation ou son territoire.

À la suite des auditions, des échanges au sein du Cercle des Partenaires Engagés, et en s'appuyant sur l'expertise de la mobilité inclusive développée depuis 27 ans par Wimoov, nous préconisons une liste d'actions pour passer d'un modèle curatif à un modèle inclusif et préventif autour des problématiques de mobilité des seniors.

Ces préconisations ont pour but de répondre à l'ensemble des enjeux de l'écosystème de la mobilité des seniors. En agissant à la fois à un niveau d'urgence mais également à un niveau plus structurel il apparaît crucial d'intégrer la conception universelle des solutions et services de mobilité, de développer un continuum éducatif à la mobilité, et de renforcer le métier d'accompagnement à la mobilité.

La mobilité, alors même qu'elle est un enjeu transversal essentiel pour l'accès à tous les droits, est souvent un impensé : on ne se questionne pas sur sa mobilité tant que l'on n'est pas confronté à un problème réel ; on ne se forme pas à la mobilité si ce n'est uniquement lors du passage du permis de conduire ; on ne pense pas assez les politiques de transport en partant des besoins de mobilité réels des habitants. C'est pourquoi il nous paraît fondamental d'agir aujourd'hui à trois niveaux d'actions :

- L'information des publics,
- La formation des professionnels,
- L'intégration des besoins des usagers.

INFORMER

La mobilité est une compétence qui s'apprend tout au long de la vie permettant d'anticiper et de prévenir la perte d'autonomie

L'information, clé de l'utilisation

Parce qu'aujourd'hui la mobilité ne veut pas dire la même chose pour tous

On ne naît pas aidant on le devient

Assumer le statut de « vieux »

- **Simplifier** l'accès à l'information dans les transports publics afin de faciliter leur usage par les seniors et toute personne pouvant rencontrer des difficultés cognitives temporaires ou durables, notamment par le conseil en mobilité mais aussi la signalétique et la billettique.
- **Sensibiliser, acculturer et informer les professionnels des métiers du soin et du service à la personne** notamment, aux enjeux de la mobilité des seniors pour encourager à plus de mobilité, et vers une mobilité plus active et plus durable.
- **Accompagner et outiller les aidants** afin d'alléger leur charge. Un portail d'information à entrée unique permettant de trouver toutes les ressources utiles à destination des aidants, et notamment les dispositifs d'accompagnement professionnels vers lesquels se diriger. Par exemple, en formant les aidants aux enjeux de la mobilité, on leur permet de devenir prescripteurs pour pouvoir orienter vers un accompagnement à la mobilité de la personne aidée.
- **Rendre plus attractif**, moins stigmatisant, plus inclusif, le statut de senior et tout ce qui en découle : tarification spécifiques, rendez-vous de santé ou administratifs de prévention dédiés... En informant tout au long de la vie des enjeux qui adviendront à quiconque, on participe à une meilleure appréhension de l'avancée en âge et des changements de vie liés.

FORMER

Afin de ne pas faire peser la charge de l'accompagnement des seniors sur les aidants proches et familiaux, il est nécessaire de renforcer le secteur professionnel de l'accompagnement pour répondre aux besoins d'une société en constante évolution

*Le conseil en mobilité,
l'allié du développement
de la compétence mobilité*

*Partir des besoins des plus
fragiles pour concevoir des
services inclusifs*

*Pouvoir aller chercher son
pain soi-même*

- **Généraliser les plateformes de mobilité et le conseil en mobilité** vers tous les seniors et sur tous les territoires. Après avoir créé le métier de conseiller mobilité, pierre angulaire de l'accompagnement, Wimoov contribue à sa professionnalisation et son déploiement au travers de l'Ecole de la Mobilité Inclusive.
- **Former** les conducteurs de bus, les agents d'accueil, le personnel des opérateurs de transport pour les acculturer aux réalités de la mobilité des seniors et adapter leur métier.
- **Créer un métier d' « aide aux déplacements » ou « aide à l'extérieur »** (sur le modèle de l' « aide à domicile ») à destination des personnes classées en GIR4 (et éventuellement GIR3). Son rôle est de proposer un service de réalisation des déplacements du quotidien de la personne, en choisissant le mode de transport le plus adéquat, pour permettre le plus longtemps possible à la personne âgée de continuer à effectuer ses déplacements par elle-même librement tout en maintenant du lien social¹.

Niveau d'autonomie	¹ Métier d'accompagnement
GIR 1 et 2	- Aide à domicile
GIR 3 et 4	- Conseiller mobilité, - Aide à domicile, - Aide aux déplacements
GIR 5 et 6	- Conseiller mobilité

INTÉGRER

Les solutions et services de mobilité tout comme les politiques publiques, doivent être pensées dès leur conception avec et pour les seniors.

Agir pour mais surtout avec les seniors

¹Article L1215-3 du Code des Transports, modifié par la Loi d'Orientation des Mobilités, que nous amendons pour y inclure les seniors :

« Action commune en faveur d'une mobilité solidaire

« Sont associés les organismes publics et privés intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap, [les personnes âgées de plus de 65 ans], ou dont la mobilité est réduite.

« Le plan d'action définit les conditions dans lesquelles ces personnes bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité. Il prévoit, notamment, les mesures permettant au service public de l'emploi de fournir ces prestations à tout demandeur d'emploi, à toute personne éloignée de l'emploi, au jeune en contrat d'apprentissage, [ou à toute personne âgée de plus de 65 ans.]”

- Rendre effective la **compétence mobilité solidaire** des AOM et assurer la mise en œuvre des Plan d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) en **intégrant des usagers et des prescripteurs seniors dans les instances de concertation de la mobilité** (comité des partenaires mis en place par la LOM) et des politiques de l'autonomie et des seniors¹.
- Encourager le développement des **dispositifs de mobilité inversée** pour rapprocher les services des personnes lorsqu'elles ne peuvent pas y accéder et ainsi recréer du lien social dans des territoires désertifiés. Cela peut prendre par exemple la forme d'un bus France services, d'un opéra bus, d'un camion de produits alimentaires¹ sur la place du village... Ces dispositifs doivent tenir compte des enjeux de santé publique afin de favoriser la mobilité physique des seniors.
- **Prendre en considération les besoins du public senior** dans tous les documents de planification et d'urbanisme (plan de mobilité, schéma directeur vélo/marche, PLU, SCoT...) : penser un aménagement du territoire qui **rende accueillant l'espace public pour les seniors**, en leur donnant les conditions pour marcher et faire du vélo, pour se reposer, être confortable, se sentir en sécurité, être vu et pris en compte.

¹Des exemples de projet de mobilité inversée *Fondation Macif - Actualité*

INTÉGRER

Et moi, j'en suis où niveau mobilité ?

¹Le programme “**Avancée en âge en santé**” de Santé publique France “*a pour objectif de proposer une approche combinée, proposant d’agir sur plusieurs déterminants pour un effet synergique positif sur la santé*”. Or, la mobilité n’est pas prise en compte dans cette approche, alors qu’elle contribuerait à l’activité **physique** (mobilité active), **psychique** (orientation, sécurité routière, conduite) et **sociale** (lien social).

La mobilité, un investissement d’avenir

Un modèle transversal pour aujourd’hui et demain

- **Intégrer un diagnostic mobilité obligatoire dans les bilans de santé aux 4 âges clés de la vie pour prévenir la perte d’autonomie.** Les 4 âges clés de la vie¹ (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans) sont des moments qui s’accompagnent généralement de ruptures de vie qui impliquent des changements en termes de besoins et de capacités de mobilité. L’impact de la mobilité sur la vie ne revêt pas la même forme selon ces âges, mais apprendre à se questionner sur ses habitudes et ses compétences mobilité doit se faire tout au long de la vie, pour être en mesure de mobiliser correctement l’ensemble des ressources à disposition quand le moment sera venu.
- **Financer la mesure d’impact et les coûts évités grâce à l’accompagnement à la mobilité des seniors.** Changer de paradigme sur la question du financement : la mobilité ne doit pas être vue comme une simple dépense mais comme un investissement qui génère à termes des économies pour les collectivités et l’État : accès à l’emploi, dynamique économique des territoires, santé, environnement...
- Organiser un **comité interministériel de la mobilité inclusive** : pour mesurer les impacts transversaux de la mobilité inclusive et pérenniser un modèle économique viable, il est nécessaire d’avoir une vision transdisciplinaire de la mobilité des seniors, incluant : santé et autonomie, transport, transition écologique, aménagement du territoire, sécurité routière...

CERCLE
des PARTENAIRES
ENGAGÉS

